











## Agence de SAINT MAIXENT L'ECOLE :

37 avenue du Président WILSON 79400 ST MAIXENT L'ECOLE Tél : 05 49 32 22 07 - Mail : <u>ecsr.du.pf@gmail.com</u>

Web: http://www.ec-pf.com

Siret : 838 619 443 00016 - Agrément : E18 079 0004 0 Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 75790126879 auprès de la préfète de région NOUVELLE-AQUITAINE

#### Agence de CHERVEUX:

7 A rue de Vaut Grenier 79410 CHERVEUX
Tél : 05 49 32 22 07 - Mail : <u>ecsr.du.pf@gmail.com</u>
Web : <u>http://www.ec-pf.com</u>

Siret: 838 619 443 00024 - Agrément: E22 079 0007 0



Tarifs actualisés au 01/01/2024 (En vigueur)

Formation B96

• Constitution du Dossier

Gestion de l'apprenant + Formalités administratives

• Livret d'apprentissage

Livre de code spécifique B96

7 Heures de formation pratique (minimum obligatoire)

Enseignement conforme au REMC

Pour le financement des solutions existent. Consultez-nous...

9,00 €uros

20,00 €uros

10,00 €uros

420,00 €uros

# Secrétariat / Cours de code

Horaires d'ouverture du secrétariat de l'agence de ST MAIXENT L'ECOLE :

Lundi - mercredi - jeudi - vendredi : 14h à 19h

Samedi: 10h à 12h / 14h à 17h

Cours de code en salle et tests corrigés par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé d'état sur ST MAIXENT L'ECOLE, tous les soirs de la semaine de 18h à 19h et le samedi de 11h à 12h.

Horaires d'ouverture du secrétariat de l'agence de CHERVEUX :

Sur RDV (ou sur St MAIXENT aux horaires d'ouverture)

Cours de code en salle et tests corrigés par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé d'état sur CHERVEUX, le mercredi de 17h à 18h, le vendredi de 18h30 à 19h30 et le samedi de 13h30 à 14h30.

## LES DOCUMENTS A NOUS FOURNIR POUR CONSTITUER VOTRE DOSSIER :

- Fiche de renseignements complétée
- Photo d'identité au format <u>e-photo</u> (agrée ANTS service en ligne) pour « <u>envoi internet pour permis de conduire »</u> (Signature numérique + N° e-photo).
- Photocopie du justificatif de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (si + de 17 ans et de 25 ans).
- Photocopie (recto/verso) d'une pièce d'identité de l'élève (Passeport ou carte national d'identité).
- Photocopie du livret de famille.
- Photocopie (recto/verso) du permis de conduire
- Photocopie de l'**ASSR 2** (si de 21 ans), à défaut l'**ASSR 1** (si de 21 ans)
- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois (Facture : eau/gaz/électricité/téléphone/Internet/Avis d'imposition)
- Photocopie (recto/verso) d'une pièce d'identité (Passeport ou carte national d'identité) de l'hébergeant si le justificatif de domicile n'est pas au nom et prénom de l'élève)
- Attestation d'hébergement si le justificatif de domicile n'est pas au nom et prénom de l'élève.
   Modèle disponible sur internet, saisir dans votre moteur de recherche « attestation d'hébergement service public ».
   N'oubliez pas de la signer.

Afin de d'optimiser les démarches administratives, privilégier les envois par mail (<u>ecsr.du.pf@gmail.com</u>) et de bonnes qualités

(Pas de photocopie trop sombre ou trop claire, de pièces justificatives « coupées » ...)

### <u>a noter</u>

- Après avoir effectué les 7 heures de formation minimum obligatoires, l'heure supplémentaire (s'il y en a) sera facturée 60 euros TTC. Toute facturation s'effectuera au tarif en vigueur.
- Toutes leçons de conduite non décommandées 2 jours ouvrables à l'avance seront facturées.
- Pour vous présenter aux examens vous devez remettre à l'inspecteur votre pièce d'identité valide ainsi que votre livret d'apprentissage.
- La restitution du dossier ne donne lieu à l'application d'aucun frais.
- La rupture de contrat donne lieu à un règlement de 60€